

<p>PAEC VOMO 2023 – ELEMENTS A PREPARER EN VUE DE LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION</p>

Accès TELEPAC

Pour réaliser le diagnostic d'exploitation il est nécessaire d'avoir accès à TELEPAC pour pouvoir localiser les parcelles à contractualiser.

Pour ce faire merci de créer un nouveau mot de passe conformément au courrier qui vous a été transmis par la DDT

Si aucun mot de passe n'a été créé en amont du rendez-vous merci d'avoir en votre possession les éléments suivants :

- SIRET
- Date de naissance
- IBAN

SAU et cheptel

SAU : surfaces en prairies permanentes, temporaires, maïs ensilage, autres fourrages, céréales

Récapitulatif de détention animaux avec âge et catégorie.

Parcelles à engager

Pour chaque parcelle que vous souhaitez engager :

- Type de première utilisation : pâturage/fauche
- Fertilisation : type, quantité d'azote à l'hectare
- Si pâture : chargement moyen annuel ou lots d'animaux et période de pâturage
- Si fauche : date habituelle et type.
- Présence de haies, mares, bosquets...

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'AMEM : www.amem57.fr/campagne-maec-2023

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter Eric Albrecht :

Mail : eric.albrecht@amem57.fr téléphone au 06.75.68.85.06